

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DJS 3G** Subvention (400.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

**MM. Jean VUILLERMOZ et Pierre MANSAT, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le décret du 28 juillet 1931 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 janvier 1930 relative aux ententes et institutions interdépartementales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 21 décembre 1972, portant création de l'Entente interdépartementale pour la gestion du parc du Tremblay ;

Vu le budget primitif pour 2011 de l'Entente approuvé par son conseil d'administration le 2 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande de l'autoriser à verser une subvention d'équipement à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, 11, boulevard des Alliés, Champigny sur Marne (Val de Marne), au titre de ses recettes conformément à son budget primitif approuvé pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e commission et M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à verser une subvention d'équipement d'un montant de 400.000 euros à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay, 11, boulevard des Alliés, Champigny sur Marne (Val de Marne) conformément à son budget primitif 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement pour 2011 ou exercices suivants du Département de Paris, sous réserve de décision de financement, Autorisation de Programme 1102923 (comptes d'immobilisations), nature 20418-ligne de subvention DE 88001 (subventions d'équipement versées à des organismes publics divers), fonction D32.